

Transmis en Préfecture le 13 octobre 2022
N° identifiant : 026-212600589-20221012- 2022-38-DC-DAF-AU
Publié du 13/10/2022 au 13/12/2022

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE de
BOURG-lès-VALENCE

D É C I S I O N D U M A I R E
2022-195-DC-DAF

Le Maire de BOURG-LES-VALENCE,

Vu les dispositions de l'article L2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire,

- de prendre toute décision concernant les demandes de subvention de la ville auprès de tout organisme financeur dans les conditions fixées par le conseil municipal,

- de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour toute demande en fonctionnement ou en investissement quelle que soit la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable,

CONSIDÉRANT que le plan de financement de l'opération de rénovation du groupe scolaire du Moulin d'Albon a évolué depuis la décision 2022-38-DC-DAF relative à la recherche de financements extérieurs,

CONSIDÉRANT le nouveau plan de financement de l'opération au stade AVP comme suit :

Transmis en Préfecture le 13 octobre 2022
N° identifiant : 026-212600589-20221012- 2022-38-DC-DAF

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE de
BOURG-lès-VALENCE

D É C I S I O N D U M A I R E
2022-195-DC-DAF

DEPENSES	MONTANT HT	ORGANISME FINANCEUR	MONTANT SUBVENTION
Maîtrise d'oeuvre	110 276,80 €	ETAT	694 154,00 €
		DSIL 2022	
Etude énergétique	2 490,00 €	UNION EUROPÉENNE	400 000,00 €
		Programme FEDER 2021/2027	
TRAVAUX RENOVATION THERMIQUE		CONSEIL DEPARTEMENTAL DROME Dotation de cohérence territorial 2023	200 000,00 €
		REGION AURA	
Étanchéité	109 357,00 €	Contrat région	250 000,00 €
Isolation extérieure des façades	593 103,00 €	VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE	471 143,80 €
Remplacement de menuiseries extérieures et protection solaire	269 094,00 €		
Doublage – Cloisons – Faux plafonds	74 674,00 €		
Menuiserie intérieure – signalétique	42 889,00 €		
Revêtement des sols - Faïence	58 039,00 €		
Isolation sous planchers	72 717,00 €		
Chauffage- ventilation – plomberie - sanitaire	136 200,00 €		
AUTRES TRAVAUX			
Désamiantage	34 379,00 €		
Démolition – Maçonnerie – Aménagements Extérieurs	265 071,00 €		
Serrurerie – métallerie	28 369,00 €		
Peinture	24 139,00 €		
Ascenseur	31 500,00 €		
Électricité	131 000,00 €		
Équipements de cuisine	32 000,00 €		
TOTAL TRAVAUX	1 902 531,00 €		
TOTAL	2 015 297,80 €	TOTAL	2 015 297,80 €

D É C I D E

Article 1 : de solliciter la région, dans le cadre du dispositif Contrat Région, à hauteur de 250 000,00 €.

Article 2 : de solliciter le Conseil départemental pour une première tranche dans le cadre du Dotation de Solidarité Territoriale à hauteur de 200 000,00 €.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Fait à Bourg-lès-Valence le 12/10/22

Le Maire

Marlène MOURIER

